

CHIKUNGUNYA, DENGUE et ZIKA

Date de publication : 28-08-2025

ÉDITION NOUVELLE-AQUITAINE

La dengue, le chikungunya et le Zika sont des pathologies transmises par les moustiques du genre *Aedes*, qui sont actifs du mois de mai au mois de novembre dans l'Hexagone. Pendant cette période, après l'investigation épidémiologique, des actions de démoustication sont réalisées autour des lieux fréquentés par les cas afin de limiter le risque de transmission au niveau local et l'apparition de cas autochtones (personne n'ayant pas voyagé dans les 15 jours avant le début des symptômes en dehors de l'Hexagone, dans une zone de circulation virale). Tous les départements de Nouvelle-Aquitaine sont colonisés par *Aedes albopictus* (moustique tigre), sauf la Creuse.

Points clés de la surveillance renforcée dans la région

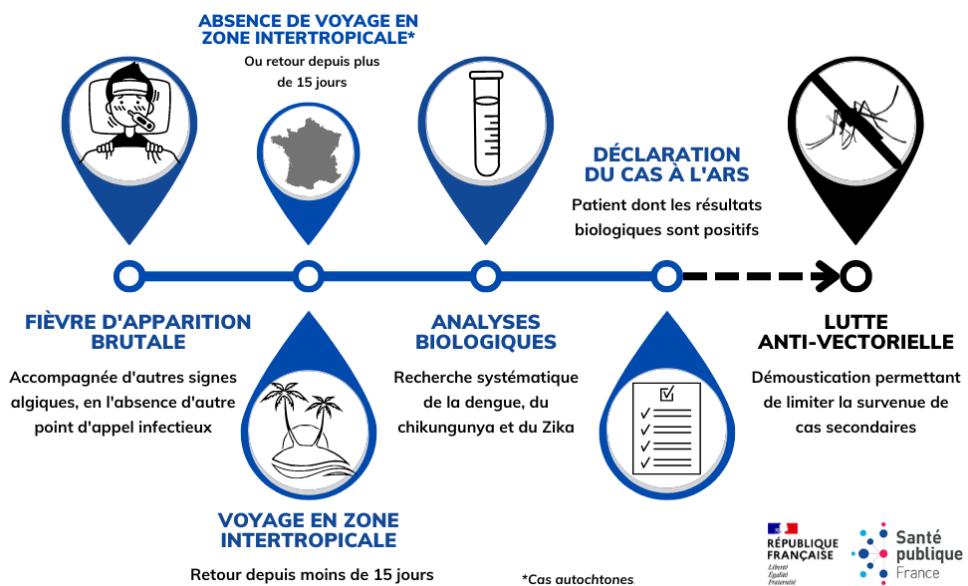
Six épisodes de transmission autochtone détectés

- Cinq épisodes de transmission autochtone de chikungunya identifiés dans la région au 27 août 2025 : Landes (1 cas), Pyrénées-Atlantiques (3 cas), Charente (14 cas), Dordogne (30 cas) et Gironde (1 cas) ;
- Un épisode de transmission autochtone de dengue identifié en Gironde (3 cas détectés au 27 août 2025) ;
- Investigations, mesures de gestion et de prévention en cours.

Bilan des cas importés

- Du 1^{er} mai au 26 août 2025, 144 cas importés de chikungunya et 106 cas importés de dengue identifiés comme probables ou confirmés, et aucun cas importé de Zika ;
- Personnes revenant pour la plupart d'un séjour en Outre-mer.

Rappel du dispositif de surveillance renforcée



Cas autochtones

En Nouvelle-Aquitaine, **5 épisodes de transmission autochtone de chikungunya et 1 épisode de transmission autochtone de dengue** ont été identifiés au 27 août 2025 (tableau 1). Tous sont toujours actifs.

Depuis le précédent bulletin (le 1^{er} août 2025), 3 nouveaux épisodes de transmission autochtone de chikungunya ont été identifiés dans la région (en Charente, en Dordogne et en Gironde) ainsi que le 1^{er} épisode de transmission autochtone de dengue (en Gironde).

L'épisode de transmission autochtone dans la commune de Bergerac est particulièrement actif et compte, au 27 août 2025, 30 cas confirmés ou probables, depuis le signalement du premier cas le 06/08/2025. L'identification non exhaustive des cas importés (formes asymptomatiques et absence de signalement notamment), le signalement tardif des cas, la colonisation de la commune par le moustique tigre qui est très compétent pour transmettre la souche de chikungunya circulant dans l'Océan Indien et des conditions climatiques favorables sont autant de facteurs ayant pu favoriser l'amplification de cet épisode. Les mesures de gestion et de prévention ont été mises en œuvre rapidement après la déclaration du premier cas et se poursuivent.

Tableau 1. Episodes de transmission autochtone de chikungunya et de dengue et nombre de cas (confirmés ou probables), Nouvelle-Aquitaine, données arrêtées au 27 août 2025

Virus	Département	Commune	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1 ^{er} cas	Date de début des signes du dernier cas	Episode clos
Chikungunya	Landes	Dax	1	19/07/2025	19/07/2025	Non
Chikungunya	Pyrénées-Atlantiques	Hendaye	3	09/07/2025	24/07/2025	Non
Chikungunya	Charente	Val-de-Cognac	14	03/06/2025	07/08/2025	Non
Chikungunya	Dordogne	Bergerac	30	23/06/2025	21/08/2025	Non
Chikungunya	Gironde	Bordeaux	1	10/08/2025	10/08/2025	Non
Dengue	Gironde	Langon	3	30/07/2025	03/08/2025	Non

Lors de l'identification d'épisodes de transmission autochtone, des mesures de lutte anti-vectorielle sont réalisées rapidement autour des lieux fréquentés par ces personnes, par les opérateurs de démoustication mandatés par l'Agence régionale de santé (ARS). Une recherche active de cas est menée par les équipes de Santé publique France et de l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour déterminer l'étendue de la transmission locale et ajuster le périmètre du traitement de lutte anti-vectorielle si nécessaire. Cette recherche active repose sur la sensibilisation des professionnels de santé et de la population du secteur concerné, et sur une enquête en porte-à-porte autour des lieux possibles de transmission afin d'identifier d'éventuels autres cas. Des mesures adaptées de sécurisation des produits issus du corps humain (dons du sang, greffes...) sont par ailleurs mises en œuvre.

Au 26 août 2025, 25 épisodes de transmission autochtone de chikungunya ont été identifiés dans les autres régions de l'Hexagone (totalisant 187 cas) et 6 épisodes de transmission autochtone de dengue ($n = 12$ cas). La majorité est survenue dans des régions ayant déjà rapporté des épisodes de transmission autochtone lors des saisons précédentes : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes. Pour la première fois, comme en région Nouvelle-Aquitaine, des épisodes ont été identifiés dans les régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté. Onze de ces épisodes sont clos (7 épisodes de chikungunya et 4 de dengue).

Le nombre important de foyers de transmission autochtone de chikungunya constatés cette année et leur précocité sont liés à l'épidémie qui a sévi à La Réunion et dans l'Océan Indien, due à une souche virale bien adaptée au moustique *Aedes albopictus*. Depuis le mois de juillet, des foyers de transmission autochtone de dengue sont aussi régulièrement identifiés. **Cette situation confirme l'augmentation du risque d'arboviroses transmises par *Aedes albopictus* dans l'Hexagone.**

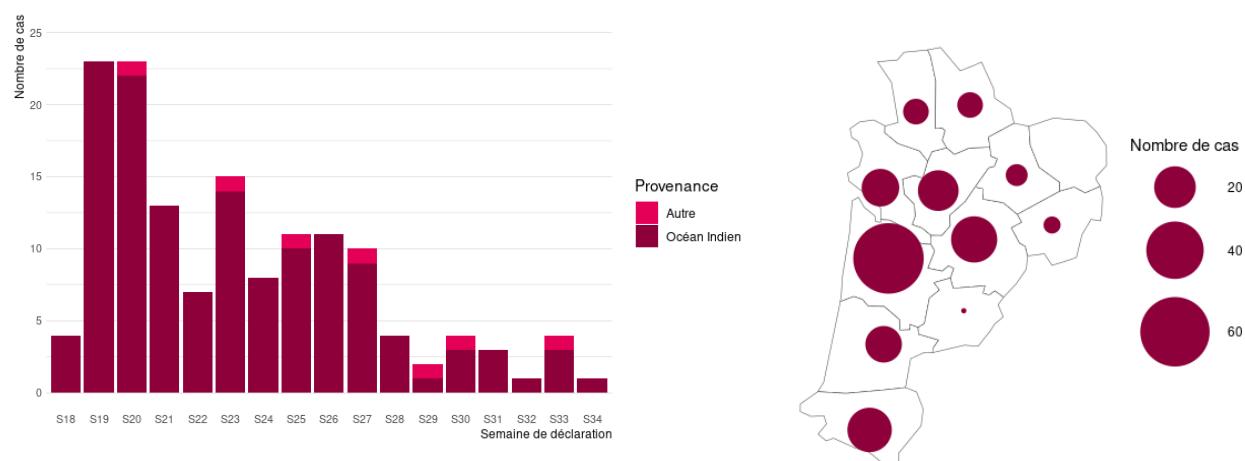
Cas importés

Chikungunya

- Du 1^{er} mai au 26 août 2025, **144 cas importés de chikungunya**, probables ou confirmés, ont été identifiés dans la région (contre 2 l'année dernière sur la même période) ;
- Ces personnes revenaient principalement d'un séjour à La Réunion (75 %) ou une autre île de l'Océan Indien telle que l'Île Maurice, Madagascar ou Mayotte (20 % au total).

Dans l'Hexagone, 946 cas importés de chikungunya ont été identifiés du 1^{er} mai au 26 août 2025. La majorité de ces personnes revenait d'un séjour à La Réunion (76 %) ou d'une autre île de l'Océan Indien telle que l'Île Maurice, Madagascar ou Mayotte (18 % au total).

Figure 1. Répartition des cas importés de chikungunya par semaine de déclaration et par pays d'importation (gauche) et par département (droite) du 1^{er} mai au 26 août 2025, Nouvelle-Aquitaine (source : Voozarbo)

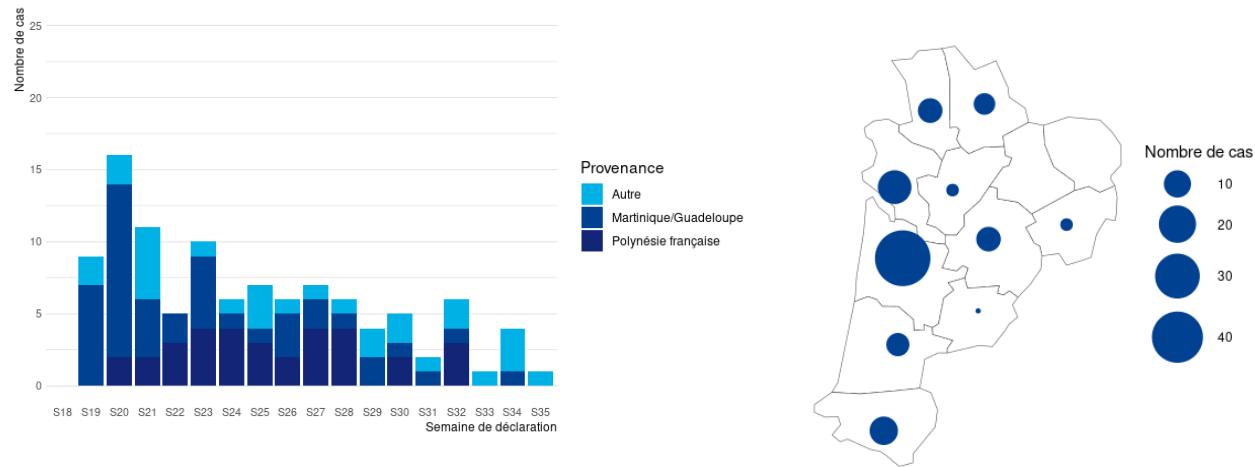


Dengue

- Du 1^{er} mai au 26 août 2025, **106 cas importés de dengue**, probables ou confirmés, ont été identifiés dans la région (contre 103 l'année dernière sur la même période) ;
- Ces personnes revenaient pour la plupart d'un séjour en Martinique ou Guadeloupe (41 % au total), ou en Polynésie française (31 %).

Dans l'Hexagone, 825 cas importés de dengue ont été identifiés du 1^{er} mai au 26 août 2025. Près de la moitié de ces personnes revenaient d'un voyage en Guadeloupe ou en Martinique (44 %) et environ une personne sur cinq d'un séjour en Polynésie française (22 %).

Figure 2. Répartition des cas importés de dengue par semaine de déclaration et pays d'importation (gauche) et par département (droite) du 1^{er} mai au 26 août 2025, Nouvelle-Aquitaine (source : Voozarbo)



Zika

- Aucun cas n'a été identifié en Nouvelle-Aquitaine.

Dans l'Hexagone, 7 cas importés de Zika ont été identifiés du 1^{er} mai au 26 août 2025. La majorité de ces personnes revenaient d'un séjour en Asie du sud-ouest (6/7).

Signalement

Le chikungunya, la dengue et le Zika sont des maladies à déclaration obligatoire. Les cliniciens et biologistes doivent signaler sans délai tout résultat biologique positif pour le chikungunya, la dengue ou le Zika à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en utilisant le Cerfa de notification d'une maladie à déclaration obligatoire (chikungunya, dengue, Zika).

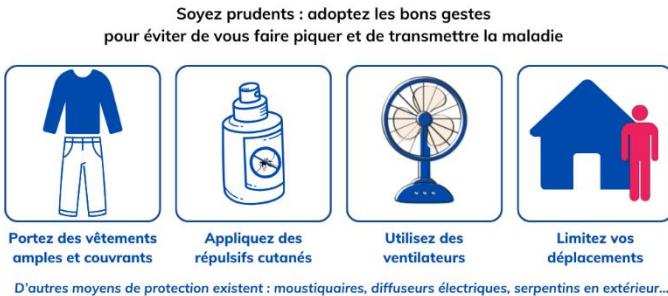
Les coordonnées du point focal régional de l'ARS Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

@ ars33-alerte@ars.sante.fr  0809 400 004  05 67 76 70 12

Retrouvez [ici](#) les Repères pour votre pratique "Dengue, chikungunya, Zika : de la prévention au signalement. France hexagonale - Corse" – Santé publique France.

Mesures de prévention

Les mesures de prévention les plus efficaces contre ces pathologies sont la protection contre les piqûres de moustique et la lutte contre les gîtes larvaires.



Pour encourager la lutte contre la prolifération du moustique tigre et le risque de transmission de maladies telles que les arboviroses, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a lancé une campagne mettant en scène les habitants d'un quartier qui se mobilisent pour lutter contre le moustique tigre. Découvrez leurs témoignages, leurs astuces et [télécharger le kit d'outils](#) !



Partenaires

L'équipe de Santé publique France en Nouvelle-Aquitaine remercie tous les acteurs qui contribuent à la surveillance de ces arboviroses, notamment : l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le CNR des arbovirus, les laboratoires de biologie médicale de ville et hospitaliers, les médecins libéraux et hospitaliers, les opérateurs de lutte anti-vectorielle.

Pour en savoir plus

Site de Santé publique France : données de la surveillance renforcée de la dengue, du chikungunya et du Zika en France hexagonale - [Bulletin du 27 août 2025](#) ; dossier dédié aux [maladies à transmission vectorielle](#)

Site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : pages dédiées au [moustique tigre](#)

Site du Centre national de référence (CNR) des arbovirus : <https://cnr-arbovirus.fr/>

Site du ministère de la Santé et de la Prévention : dossier sur [les moustiques vecteurs de maladies](#)

Site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : [conseils aux voyageurs](#)

Site de l'European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) : données sur les virus de la [dengue](#), [du chikungunya](#) et [Zika](#)

Signalement du moustique tigre : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Équipe de rédaction

Anne Bernadou, Christine Castor, Sandrine Coquet, Roman Creuse, Laurent Filleul, Gaëlle Gault, Alice Herteau, Laure Meurice, Anna Siguier, Pascal Vilain

Pour nous citer : Bulletin arboviroses. Edition Nouvelle-Aquitaine. Saint-Maurice : Santé publique France, 6 pages. Directrice de publication : Caroline SEMAILLE. Date de publication : 28 août 2025

Contact : presse@santepubliquefrance.fr